

La ville de Lyon annonce les EPEP et ... les mercredis matins travaillés !

Depuis la rentrée, la ville de Lyon réunit dans les écoles des représentants des ATSEM et des ATSEP pour évoquer la réorganisation de la semaine scolaire. Le SNUDI-FO s'est procuré le document de travail préparatoire à ces réunions.

Le mercredi matin travaillé à Lyon !

On lit dans ce document : « *Evolution du calendrier scolaire sur la base d'une semaine de 4,5 jours avec le mercredi matin travaillé* ». Ainsi la ville de Lyon prépare la semaine de 4,5 jours dans le dos des enseignants. Si le mercredi matin était travaillé, quand est-ce que les enseignants effectueraient leurs animations pédagogiques ? Le mercredi après-midi ?

La semaine à 4,5 jours ne permettrait-elle pas à la mairie de prolonger chaque jour les activités périscolaires jusqu'à 18h30 en les rendant payantes ?

La Ville de Lyon aide le gouvernement à mettre en place les EPEP !

Le document de la ville de Lyon indique « *Regroupement des écoles en prévision de la création des EPEP (Etablissements Publics d'Enseignement Primaire) de 400 à 500 élèves avec mutualisation des moyens humains et matériels* ». Depuis des années, les gouvernements successifs tentent d'imposer les EPEP... mais ont dû pour l'instant renoncer devant le refus des collègues, des maires, des parents d'élèves.

Comment comprendre que la ville de Lyon annonce la mise en place des EPEP et les suppressions de postes qui vont avec (« *mutualisation des moyens humains* »), alors qu'aucun texte de loi n'a été voté ni même discuté sur cette question ? Comment comprendre que la ville de Lyon offre cette aide inespérée au gouvernement Sarkozy-Fillon-Chatel ?

A l'heure où les services publics (La Poste, SNCF...) sont victimes de la marche à la privatisation, à l'heure où l'on voit à France Telecom les effets tragiques de cette même privatisation, le SNUDI-FO tient à rappeler son opposition à toute transformation de l'école publique républicaine communale en Etablissement Public d'Enseignement primaire, ce qui représenterait un pas considérable vers le transfert de l'Education Nationale et de ses enseignants vers les collectivités territoriales.

Septembre 2010 : début de l'expérimentation à Lyon!

Le document précise le calendrier : « *2009/2010 : concertation ; 2010/2011 : expérimentation dans quelques écoles ; septembre 2011 : généralisation* ». Ainsi dès septembre 2010 la semaine de quatre jours et demi et les EPEP seraient expérimentés dans quatre écoles lyonnaises ! En 2011, toutes les écoles seraient concernées !

Le SNUDI-FO a demandé immédiatement audience auprès de M. Fournel, adjoint aux affaires scolaires de la ville de Lyon.



- **Non à la mise en place des EPEP !**
- **Abandon de toute expérimentation des EPEP à Lyon !**
- **Maintien de notre statut de fonctionnaire d'Etat ! Maintien de tous les postes !**
- **Pour le maintien d'une définition nationale des obligations de service des enseignants !**

LE SNUDI-FO SOLLICITE L'UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE POUR QU'ELLE PREPARE UN COURRIER A L'ATTENTION DES MAIRES DU RHONE LES INFORMANT DES DANGERS DES EPEP.

Les EPEP c'est quoi ? Un projet en quatre objectifs...

► **1er objectif : réduire massivement le nombre d'écoles et de classes, récupérer des milliers de postes...**

En mettant en place « *une organisation et une gestion mutualisée des moyens* », les EPEP permettraient de fermer plusieurs milliers d'écoles (en 25 ans, 10 992 écoles publiques ont disparu) et de récupérer plusieurs milliers d'emplois.

► **2ème objectif : transférer les compétences de l'Etat aux collectivités territoriales...**

L'EPEP serait dirigé par un Conseil d'administration composé en majorité de représentants des élus locaux et de parents. Ils auront ainsi la possibilité d'avoir la main mise sur l'école primaire.

► **3ème objectif : imposer l'autonomie pédagogique, administrative et budgétaire des établissements...**

Le CA aurait tous les pouvoirs concernant le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget et à terme le recrutement.

► **4ème objectif: remettre en cause le statut des enseignants du 1er degré fonctionnaires d'Etat :**

Les enseignants devraient se soumettre à la tutelle des élus et aux orientations du CA et perdraient toute indépendance et toute liberté pédagogique individuelle. Le directeur doté d'un statut d'emploi serait l'exécutant des décisions du CA et le supérieur hiérarchique des enseignants de l'EPEP.